

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 007-6165/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Développement de la signalétique et des équipements de plein air liés à l'accueil du public" sur les communes du territoire du Grand Site Sainte-Victoire MET 19/11491/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Grand Site Sainte-Victoire est un espace naturel connu pour ses paysages. Avec près d'un million de visiteurs par an, la fréquentation de Sainte-Victoire induit des politiques d'accueil, de gestion des flux et d'aménagement du territoire.

Afin de répondre à sa mission de gestion de la fréquentation et d'accueil du public, le Grand Site Sainte-Victoire développe depuis quelques années une signalétique d'information touristique autour du massif Sainte-Victoire par la pose de mobiliers bois et des équipements de plein air sur les aires de stationnement constituant un lieu identifié de départ de randonnée.

En 15 ans de développement de la signalétique, et plus particulièrement du mobilier bois d'information du public, plusieurs vagues de mobiliers ont été mises en place. Il ressortait de ces différentes vagues d'implantations, un mobilier assez hétérogène sur le terrain.

Par ailleurs lors du renouvellement du label en septembre 2010, le Ministère et les Commissions des Sites avaient attiré l'attention sur la nécessité de réfléchir à la question du mobilier.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

Pour répondre à ce besoin d'homogénéité, le Grand Site Sainte-Victoire et le Département des Bouches-du-Rhône propriétaire d'espaces naturels sur le périmètre se sont dotés d'un cahier des normes techniques commun pour les mobiliers situés en site classé.

Ce cahier des normes techniques des mobiliers bois, adopté conjointement par le Département des Bouches du Rhône et le Grand Site Sainte-Victoire, a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) en novembre 2016.

Le projet de remplacement de l'ancien mobilier concerne ainsi une partie des panneaux informatifs aux départs de randonnée, des Relais d'Informations et Services (RIS) et quelques équipements thématiques spécifiques, soit un signalétique terrain composé de 20 mobiliers bois sur les 60 que compte le Grand Site.

Le cadre de la gestion de la fréquentation, une des mesures phare du projet de territoire, pour le renouvellement du Label Grand Site de France, vise la mise en place de cette signalétique et de ces équipements qui faciliteront la lecture du territoire par les usagers grâce à une meilleure visualisation des départs de sentiers et apporteront les informations utiles pour la pratique de la randonnée ainsi que la protection du site.

L'opération porte le numéro 4581162247 ; les dépenses sont inscrites au budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement nature 4581 fonction 76.

Date prévisionnelle des travaux : premier semestre 2019
Fin prévisionnelle des travaux : dernier semestre 2019

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 45 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches du Rhône Plan partenarial métropolitain	80 %	36 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	9 000,00 euros
TOTAL HT		45 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 201 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI2471AP ;
- La délibération n°ENV-004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

- La délibération n°ENV-001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire et modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Développement de la signalétique et des équipements de plein air liés à l'accueil du public sur les communes du territoire du Grand Site Sainte-Victoire ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : Opération n°4581162247, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI2471AP.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Principal Métropolitain Fractionné du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : nature 1323 - fonction 76 (réf. Interne RI2471).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019